Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 10/08/2024 - 112201 - 2018 B 28821 - 818 598 229 - ABAG

ABAG

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 128 Rue de la Boétie
75008 PARIS
RCS PARIS 818 598 229

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 22 juillet à 10 heures,

Les associés de la société « **ABAG** », Société par Actions Simplifiée, au capital de 10.000 Euros, divisé en 1.000 actions de 10 Euros chacune se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sis 128 rue de la Boétie, 75008 PARIS.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 1.000 actions sur les 1.000 composant le capital social de ladite société.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Paul MEGE** en sa qualité de président.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement, elle est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose devant l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- La lettre de démission du Président, à savoir **Monsieur Paul MEGE,**
- Le texte des résolutions proposées.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démissions de **Monsieur Paul MEGE** de ses fonctions de président et quitus,
- nomination du nouveau président,
- pouvoirs pour les formalités.

A cette fin, le futur Président, à savoir **Madame Corinne BUSZKA, épouse MEGE** est invitée à se joindre aux débats.

Après divers échanges le président invite la présente assemblée à statuer sur les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS

RESOLUTION N°1 : QUITUS AU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

L'assemblée générale extraordinaire des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises accepte la démission de **Monsieur Paul MEGE** de ses fonctions de président à compter de ce jour et lui consent quitus entier et définitif de sa gestion.

L'assemblée générale remercie **Monsieur Paul MEGE** pour l'ensemble des services rendus à la société durant son mandat.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

RESOLUTION N°2 : NOMINATION DE LA NOUVELLE PRESIDENTE

Conformément aux statuts, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer comme présidente :

- Madame Corinne BUSZKA, épouse MEGE,
Demeurant 401 chemin de la Poterie, 83600 Les Adrets de l'Esterel,
Né le 25 janvier 1952 à Jaworzyna Slaska (Pologne),
De nationalité française, mariée sous le régime de la séparation de biens.

Qui accepte cette fonction à compter de ce jour.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

RESOLUTION N°3 : POUVOIRS

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original afin d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12 heures,

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance.

Fait à Paris,
L'an deux mille vingt-quatre,
Et le 22 juillet.

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Monsieur Paul MEGE,

(« Bon pour démission des fonctions de président » + signature)

Bon pour démission des fonctions de président

Madame Corinne BUSZKA,

(« bon pour acceptation des fonctions de présidente » + signature)

Bon pour acceptation des fonctions de présidente